

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2015

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil quinze, le 09 mars à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales le 02 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 13

ABSENTS AVEC POUVOIR : 2

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

Au cours de cette séance, le **Conseil Municipal :**

1. A approuvé le compte administratif communal 2014 – résultats fonctionnement : 144 903.64 € - résultats d'investissement : 40 098.21 €
2. A affecté la somme de 75 000 € en réserves en section d'investissement
3. A décidé de maintenir le taux des taxes directes locales 2015 (soit aucune augmentation) : - taxe habitation : 9.98 % - taxe foncier bâti : 12.88 % - taxe foncier non bâti : 30.27 %
4. A refusé des demandes de subvention d'associations ou organismes extérieurs
5. A accepté la prise en charge de frais de transport scolaire pour la visite du Collège Léonard de Vinci à Saint-Romain le Puy par la classe de CM2
6. A refusé une demande d'exonération d'une taxe d'aménagement
7. A refusé un prêt de mobilier scolaire ergonomique, la commune peut être appelée à l'utilisation de celui-ci
8. A reporté la désignation de 6 propriétaires pour siéger au sein du bureau de l'A.F.R.
9. A donné son accord au Centre de Gestion pour négocier un contrat de groupe pour les risques statutaires des agents communaux
10. A accepté que le Centre de Gestion prenne en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL des agents communaux concernés
11. A autorisé Mme le Maire à signer une convention avec la C.A.L.F. pour une utilisation temporaire d'occupation sur un fossé maîtral pour permettre la construction de la nouvelle station d'épuration
12. A autorisé Mme le Maire à signer le contrat de rivière « Mare, Bonson et affluents »
13. A pris note du suivi des dossiers – dénomination et numérotation des rues – plan local d'urbanisme – site internet.

**Le Maire,
Monique REY**